

■ **Fondation de financement Philip Morris en Suisse**, à L a u s a n n e, avenue de Cour 107, CH-550-1049051-5. Nouvelle fondation. Statuts: 8 décembre 2006. But: verser aux cadres supérieurs des sociétés du groupe Philip Morris en Suisse, ainsi qu'à leurs survivants, des sommes en cas d'entrée à la retraite, d'invalidité, de décès ou de fin des relations contractuelles avec Philip Morris, en dehors de la LPP. Conseil: 3 membres au moins qui sont Héritier Gérard, de Savièse, à Villeneuve (VD), président, Regorda Daniele, d'Italie, à Crissier, et Zysk Ralf, d'Allemagne, à Cully, tous avec signature collective à deux. Signature collective à deux est conférée à Küffer Thomas de Täuffelen, à Täuffelen, gérant. Réviseur: PricewaterhouseCoopers SA, à Genève.
Journal no 14118 du 15.12.2006
(03693274 / CH-550.1.049.051-5)